

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé  
au  
Moniteur  
belge**\*25140756\***

Reçu le

23 OCT. 2025

Tribunal de l'entreprise de Liège  
division Marche-en-Famenne

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/11/2025 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : **0402 321 950**

Nom

(en entier) : **LHOIST INDUSTRIE S.A.**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **On, B-6900 Marche-en-Famenne****Objet de l'acte : Retraits et délégations de pouvoirs**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 OCTOBRE 2025

Retraits et Délégations de Pouvoirs Bancaires

Le Conseil prend acte des changements de fonction de Messieurs Raphaël Vander Auwera et Oleksiy Matviychuk, les remercie pour leur collaboration et retire, en conséquence avec effet immédiat, leurs pouvoirs de signature bancaire.

Ensuite de quoi, le Conseil octroie, à dater de ce jour, en remplacement des pouvoirs bancaires existants, les pouvoirs mentionnés ci-dessous aux personnes suivantes :

- Colette Jean-Louis
- Deleers Vincent
- de Vicq de Cumplich Cedric
- Henry Benjamin
- Meessen Frédéric
- Tagnit Thomas
- Vanden Broecke Aurélie

Etant ci-après dénommés les "Signataires A"

- Nichols Mielle
- Peters Jean-François
- Truc Geoffroy
- Willems Simon

Etant ci-après dénommés les "Signataires B"

de signer, au nom de la Société, conjointement deux à deux (un Signataire A et un Signataire B) sans limitation de montant, tous chèques, transferts, virements, et tous documents relatifs à des opérations financières ainsi qu'à la réalisation d'opérations de trésorerie, de dépôt, d'achat et de vente de devises au comptant ou à terme.

Quotas CO2 - Délégations de Pouvoirs

Le Conseil décide, à l'unanimité, de désigner, en remplacement des pouvoirs existants, Messieurs Cedric de Vicq de Cumplich, Simon Willems, Jean-François Peters et Geoffroy Truc, comme représentants autorisés des comptes d'exploitant et de dépôt ouverts au nom de la Société auprès du Registre national de gaz à effet de serre de Belgique.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



Le Conseil décide, par conséquent, d'accorder à Messieurs Cedric de Vicq de Cumptich, Simon Willems, Jean-François Peters et Geffroy Truc, agissant conjointement deux à deux, tous pouvoirs à :

- l'effet de représenter la Société et de signer au nom et pour le compte de la Société tous contrats, correspondance, registre, et, d'une manière générale, tous documents relatifs à la gestion journalière des comptes d'exploitant et de dépôt ouverts auprès du Registre national de gaz à effet de serre de Belgique.

- effectuer tous transferts de quotas CO2 avec des sociétés faisant ou non partie du Groupe Lhoist à partir des comptes d'exploitant et de dépôt ouverts au nom de la Société auprès du Registre national de gaz à effet de serre de Belgique.

Le conseil décide, ensuite, d'accorder à :

Signataires de type A :

- de Vicq de Cumptich Cedric
- Henry Benjamin
- Meessen Frédéric

Signataires de type B:

- Peters Jean-François
- Tagnit Thomas
- Willems Simon

- Agissant conjointement deux à deux, sans distinction du groupe de signataires auquel les signataires appartiennent, tous pouvoirs à l'effet de représenter la Société et de signer au nom et pour le compte de la Société tous contrats, correspondance, et, d'une manière générale, tout document quelconque, relatifs à l'achat, à la vente et aux transferts de quotas de CO2 européens avec des sociétés du Groupe Lhoist.

- Agissant conjointement deux à deux, avec au minimum un signataire de type A, tous pouvoirs à l'effet de représenter la Société et de signer au nom et pour le compte de la Société tous contrats, correspondance, et, d'une manière générale, tout document quelconque, relatifs à l'achat, à la vente et aux transferts de quotas CO2 européens avec des sociétés ne faisant pas partie du Groupe Lhoist.

Le Conseil désigne Madame Delphine Frognet et Monsieur Frédéric Meessen, agissant seul ou conjointement, afin de procéder à toute publication utile relative aux points qui précèdent et charge Monsieur Thomas Tagnit et/ou Madame Lucile De Mot Lucile de porter les présentes délégations de pouvoirs à la connaissance des organismes concernés.

Delphine Frognet  
Mandataire